



**UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE
L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM**

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie

BP 155 - 67834 TANNERIES CEDEX

M. Christian MARTY
Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est
Aéroport de Strasbourg-Entzheim
67836 TANNERIES CEDEX

Et

M. Thomas DUBUS
Directeur de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim
RD 221 Route de Strasbourg
67960 ENTZHEIM

Entzheim, le 29 octobre 2015

Monsieur le Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est,
Monsieur le Directeur de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim,

Lors de la Commission Consultative de l'Environnement du 24 septembre dernier, vous nous avez présenté les tracés des nouvelles procédures de décollage et d'atterrissage applicables sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim à compter du 2^{ème} trimestre 2016 suite aux contraintes imposées par la réorganisation de l'espace aérien européen dans le cadre du projet FABEC.

L'un des dispositifs modifiés concerne les départs en Piste 23 qui s'effectueront tous vers le point POGOL (avec survol des localités proches de Rosheim) y compris pour ceux devant rejoindre le nouveau couloir aérien en direction du sud. Anciennement ces décollages s'effectuaient vers le point MIRGU et survolaient le secteur d'Obernai.

Le nouveau dispositif conduit à une augmentation sensible du nombre de départs au-dessus des localités de Griesheim-près-Molsheim et de Bischoffsheim.

Griesheim-près-Molsheim est située dans une « cuvette » qui a pour effet d'intensifier le bruit des avions subi par les habitants.

A l'inverse, Bischoffsheim est située en hauteur sur une colline et de ce fait aussi, les habitants de Bischoffsheim subissent davantage le bruit des avions notamment au décollage.

La mise en place de ce nouveau dispositif de départ en piste 23 aura donc probablement pour conséquences d'augmenter les nuisances sonores subies par les habitants des communes de Griesheim-près-Molsheim et de Bischoffsheim et risque de provoquer, à juste titre, des réactions hostiles de leur part.

Selon les analyses théoriques effectuées par les services du contrôle aérien, l'impact sonore devrait être pratiquement identique à la situation actuelle. Mais rien n'est moins sûr puisqu'il ne s'agit que d'une analyse théorique et il apparaît comme une évidence que la population impactée ne sera pas la même puisque les trajectoires sont modifiées.

Afin de mesurer, en situation réelle, les différences de cette nouvelle procédure avec celle en vigueur actuellement, nous vous demandons de réaliser des mesures de bruit sur les 2 communes de Griesheim-près-Molsheim et Bischoffsheim :

- Une 1^{ère} fois, dès maintenant, avant la mise en place de la nouvelle procédure ;
- Une 2^{ème} fois après la mise en place de cette nouvelle procédure.

De telles mesures permettraient de comparer les situations actuelles et futures sur des données réelles non contestables et éviteraient des polémiques stériles.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire savoir rapidement si vous êtes disposés à faire réaliser ces mesures de bruit à Griesheim-près-Molsheim et à Bischoffsheim.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos très sincères salutations.

Francis Rohmer
Président de l'UFNASE

Copies à :

M. Christian RIGUET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Alsace
M. Victor HAIM, Président de l'ACNUSA
M. Christophe FRIEDRICH, Maire de Griesheim-près-Molsheim
M. Claude LUTZ, Maire de Bischoffsheim